

Fiche de données de sécurité



Préparé 11-07-2013
Révision: (date) 21-04-2026
Version 1.4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: Mosaik Filler
Code produit: -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées:

Arts plastiques et travaux manuels.
Enduit acrylique

Utilisation déconseillée:

Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

Creotime.com
Rasmus Færchs Vej 23
7500 Holstebro
Denmark
Tlf.: +45 96 13 30 10

Contact et mail:

info@creotime.com

Service responsable:

Mediator ApS, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: DH

1.4. Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.: +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

L'étiquetage du produit selon le règlement européen 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage n'est pas imposé.

2.2. Éléments d'étiquetage

-

Mention d'avertissement:

-

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique. (EUH 208)
Fiche de données de sécurité disponible sur demande. (EUH 210)

2.3. Autres dangers

-

Autres remarques:

-

Autre

Le produit satisfait à la 11e édition des normes danoises relatives aux fournitures de loisirs et d'art créatif établies par le Comité commun pour les fournitures de loisirs et d'art créatif (Fællesrådet for formnings- og hobbymaterialer) et en date du 1/11-2018.

Fiche de données de sécurité



RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substances/Mélanges

Substances	No.-Index / No.-REACH	No.-CAS	No.-CE	Classification-CLP	Poids/Poids %	Note
Noir de carbone	- / 01-2119384822-	1333-86-4	215-609-9	-	1 - 5	1
Bronopol	603-085-00-8 / -	52-51-7	200-143-0	Acute Tox. 4;H302 + H312, Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318, STOT SE 3;H335, Aquatic Acute 1;H400 - M=10	0,01 - 0,05	-
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	613-088-00-6 / -	2634-33-5	220-120-9	Acute Tox. 4;H302, Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1;H317, Eye Dam. 1;H318, Aquatic Acute 1;H400 - M=1	0,005 - <0,05	2
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	613-167-00-5 / -	55965-84-9	611-341-5	Acute Tox. 3;H301, Acute Tox. 2;H310 + H330, Skin Corr. 1C;H314, Skin Sens. 1;H317 Eye Dam. 1;H318, Aquatic Acute 1;H400 - M=100, Aquatic Chronic 1;H410 - M=100	0,00015 - <0,0015	2

- 1) La substance a une limite d'exposition nationale.
2) Llimites de concentration spécifiques.

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation:

Pas pertinent.

En cas d'ingestion:

Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées.
Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

En cas de contact avec la peau:

Ne pas chercher à séparer la peau collée directement. Amollir d'abord la peau avec de l'eau savonneuse tiède. Séparer la peau avec un outil émoussé tel le manche d'une cuillère. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

En cas de contact avec les yeux:

Ne pas essayer d'ouvrir l'oeil de force. Couvrir l'oeil avec un coton imprégné d'eau tiède. Consulter un médecin.

Conseils généraux:

En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou aux urgentistes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Incendie environnant:

Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas directement inflammable. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais.
L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent utiliser l'équipement de sécurité approprié.

Fiche de données de sécurité



RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune exigence particulière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser de grandes quantités de résidus concentrés solides ou liquides partir dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon.

Rincer à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter au rubrique 8 pour le type d'équipement de protection.

Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune exigence particulière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune exigence spécifique concernant le stockage. Néanmoins, le produit doit être stocké à l'abri et hors de portée des enfants.

Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir application, rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition UE (Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021):

Substances	Paramètres de contrôle (VLEP 8h) ppm / mg/m ³	Paramètres de contrôle (VLEP CT) ppm / mg/m ³	Remarques
Noir de carbone	- / 3,5	- / -	-
Valeur de la DNEL/PNEC:			
DNEL Noir de carbone			
	Travailleurs		Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	-		-
DNEL Bronopol			
	Travailleurs		Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	3,5 mg/m ³		0,6 mg/m ³
Inhalation - Aigus Systémiques	10,5 mg/m ³		1,8 mg/m ³
Inhalation - Chroniques Locaux	2,5 mg/m ³		0,6 mg/m ³
Inhalation - Aigus Locaux	2,5 mg/m ³		0,6 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	2 mg/kg bw/day		0,7 mg/kg bw/day
Cutanée - Aigus Systémiques	6 mg/kg bw/day		2,1 mg/kg bw/day
Cutanée - Chroniques Locaux	8 µg/cm ²		4 µg/cm ²
Cutanée - Aigus Locaux	8 µg/cm ²		4 µg/cm ²
Orale - Chroniques Systémiques	-		0,18 mg/kg bw/day
Orale - Aigus Systémiques	-		0,18 mg/kg bw/day
DNEL 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one			
	Travailleurs		Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	6,81 mg/m ³		1,2 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	0,966 mg/kg bw/day		0,345 mg/kg bw/day
PNEC Noir de carbone			
Eau douce	-		
PNEC Bronopol			
Eau douce	0 mg/L		
Intermittent releases (Eau douce)	0 mg/L		
Eau de mer	0,001 mg/L		
Sol	0,21 mg/kg soil dw		

Fiche de données de sécurité



PNEC 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

Eau douce	4,03 µg/L
Intermittent releases (Eau douce)	1,1 µg/L
Eau de mer	0,403 µg/L
Intermittent releases (Eau de mer)	110 ng/L
Sol	3 mg/kg soil dw

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est disponible pour ce produit.

Contrôles techniques appropriés

Aucune exigence particulière.

Se laver les mains après utilisation.

Protection respiratoire:

Non exigé.

Protection des mains:

Normalement pas requis.

Protection des yeux/du visage:

Non exigé.

Protection de la peau:

Non exigé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Pâte
Couleur:	Blanc
Odeur:	-
Point de fusion/point de congélation (°C):	-
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	-
Inflammabilité:	-
Limites inférieure et supérieure d'explosion (vol-%):	-
Point d'éclair (°C):	-
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
pH:	9
Viscosité cinématique (mm ² /s):	-
Solubilité:	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	-
Pression de vapeur:	-
Densité et/ou densité relative:	1,6
Densité de vapeur relative:	-
Caractéristiques des particules:	-

9.2. Autres informations

Aucunes.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun effet connu.

10.4. Conditions à éviter

Aucun effet connu.

10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec des agents fortement oxydants.

Fiche de données de sécurité



10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Noir de carbone	Oral	Rat	LD50	> 2000 mg/kg bw
Bronopol	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	-
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Oral	Rat	LD50	490 mg/kg bw
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Dermique	Rat	LD50	> 2000 mg/kg bw

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Peut être légèrement irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Susceptible de provoquer une irritation mécanique.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Cancérogénicité:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité pour la reproduction:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Danger par aspiration:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

11.2. Informations sur les autres dangers

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
Noir de carbone	96 Heures	Poisson	LC50	> 1000 mg/L
Noir de carbone	24 Heures	Daphnie	EC50	> 5600 mg/L
Noir de carbone	72 Heures	Algues	EC50	> 10000 mg/L
Bronopol	96 Heures	Poisson	LC50	11 mg/L
Bronopol	48 Heures	Daphnie	EC50	1,4 mg/L
Bronopol	72 Heures	Algues	EC50	0,007 mg/L
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	96 Heures	Poisson	LC50	2,15 mg/L
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	48 Heures	Daphnie	EC50	2,9 mg/L
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	72 Heures	Algues	EC50	70 µg/L

Fiche de données de sécurité



12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduaires.	Test	Résultat
Bronopol	Oui	OECD Guideline 301 B	28 Jours 70 - 80%
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Oui	OECD Guideline 301 C	4 Jours 62%

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow
Bronopol	Non	0,15
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Non	0,7

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucunes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Suivant la réglementation sur les déchets, le produit n'est pas classé déchet dangereux. Il est recommandé d'éliminer les restes et déchets par le biais du système communal de collecte des déchets, conformément aux spécifications ci-dessous.

Code-EAK	Description
08 04 10	Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Marquage spécifique:

-

Emballages contaminés:

Les emballages vides et les résidus peuvent être éliminés avec les déchets ménagers.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR, IMDG et à IATA.

14.1 -14.4.

ADR

-

IMDG/IATA

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas pertinent.

Fiche de données de sécurité



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Sources:

Limite d'exposition UE (Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021).

Autres remarques:

-

Restrictions professionnelles:

-

Besoins en formation:

-

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucunes.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Information supplémentaire:

Sources:

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), avec amendements.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), avec amendements.

Directive 2008/98/CE

ECHA - L'Agence européenne des produits chimiques

INGEN DATA

Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310 + H330	Mortel par contact cutané ou par inhalation.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH 208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.
EUH 210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:

-

Fiche de données de sécurité



Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

NOEC: Concentration maximale testée à laquelle, dans une étude, aucun effet statistiquement significatif n'est observé dans la population exposée par rapport à un groupe de contrôle approprié.

NOAEL: Dose maximale (ou niveau d'exposition) testée à laquelle il n'y a aucune augmentation statistiquement significative de la fréquence ou de la sévérité des effets nocifs entre la population exposée et un groupe de contrôle approprié; certains effets peuvent se produire à ce niveau mais ils ne sont pas considérés comme nocifs ou précurseurs d'effets nocifs.

Autre:

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné dans la section 1) et ne sont pas nécessairement vraies pour une utilisation avec d'autres produits chimiques/produits.

Changements ont été apportés dans les points suivants:

Mise à jour générale.

Cette fiche annule et remplace la version:

1.3